

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0668

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décisions modificatives 2015 - Révision des autorisations de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piégay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0668**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décisions modificatives 2015 - Révision des autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

De 2002 à 2014, la Communauté urbaine de Lyon a piloté ses projets dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement. Des autorisations d'engagement ont également été mises en place en section de fonctionnement, à partir de 2010, pour la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe. Le Département du Rhône utilisait un mode de gestion similaire. La Métropole de Lyon poursuit la gestion en autorisations de programme/autorizations d'engagement et crédits de paiement.

La programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole, couvrant la période 2015-2020 a été adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil du 6 juillet 2015. Le montant des autorisations de programme/autorizations d'engagement peut être révisé à chaque étape budgétaire. Le référentiel, rappelé ci-après, couvre l'ensemble des compétences de la collectivité :

<b>Programmes</b>
P01 - Développement économique local
P02 - Rayonnement national et international
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux
P04 - Tourisme
P05 - Très haut débit
P06 - Aménagements urbains
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière
P08 - Transports urbains
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie
P10 - Parcs de stationnement
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie
P12 - Ouvrages d'art et tunnels
P13 - Haltes fluviales
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)
P15 - Logement parc privé
P16 - Accompagnement des gens du voyage
P17 - Politique de la ville
P18 - Incendie et secours
P19 - Assainissement
P20 - Eau potable
P21 - Eaux pluviales et ruissellement

P22 - Cimetières et crématoriums
P23 - Abattoirs et marchés d'intérêt national
P24 - Nettoyement
P25 - Déchets
P26 - Lutte contre les pollutions
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels
P28 - Fonctionnement de l'institution
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, ...)
P30 - Dépenses avec TVA non déductible
P31 - Energie
P32 - Prévention santé (hors actions sociales de proximité)
P33 - Culture
P34 - Education, formation
P35 - Enfance
P36 - Emploi et insertion
P37 - Personnes âgées
P38 - Personnes handicapées
P39 - Sport et vie associative

Par délibération n° 2015-1333 du 6 juillet 2015, le Conseil de la Métropole a révisé le montant des autorisations de programme nouvelles à lancer au cours de l'exercice à hauteur de 544,9 M€ tous budgets confondus (montants réels). Ces autorisations de programme se répartissent de la façon suivante :

- 394,7 M€ pour les projets, dont 354,8 M€ pour le budget principal,
- 150,2 M€ pour les investissements récurrents programmés chaque année dont 125,6 M€ pour le budget principal.

A l'issue de la deuxième révision présentée ci-après, le montant total des autorisations de programme nouvelles atteindrait 539,8 M€, dont 377,5 M€ pour les projets, en raison d'un ajustement des prévisions de réalisation sur les budgets annexes des eaux et de l'assainissement. Les capacités d'individualisation au budget principal seraient maintenues à 480,5 M€.

Autorisations de programme nouvelles	Voté 2015		Révision proposée	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
budget principal	480 431 817	67 158 856	480 524 232	58 994 271
budget annexe de l'assainissement	41 599 884	2 100 000	38 861 884	2 100 000
budget annexe des eaux	21 927 544	451 760	19 467 211	11 760
budget annexe du restaurant administratif	30 000		30 000	
budget annexe du réseau de chaleur	950 000	510 000	950 000	510 000
<b>Total</b>	<b>544 939 245</b>	<b>70 220 616</b>	<b>539 833 327</b>	<b>61 616 031</b>

## 1 - Les nouvelles autorisations de programme des projets 2015 (tous budgets)

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement immédiat des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour garantir sa capacité financière, la collectivité maintient un équilibre entre les crédits de paiement (CP) à consommer dans l'année, compte tenu des projets en cours (605 M€) et le montant des nouveaux projets à lancer dans le même exercice (539,8 M€). Elle veille également au respect d'une juste répartition entre les autorisations de programme (AP) allouées aux opérations récurrentes, qui permettent de valoriser le patrimoine métropolitain (162,4 M€ au titre de 2015) et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de l'agglomération lyonnaise (377,5 M€ en 2015).

En ce qui concerne les projets, les autorisations de programme nouvelles se ventileront sur 26 programmes comme suit :

Programmes (tous budgets)	D/R	Voté 2015 (en €)	Révision DM 2015 (en €)	Total (en €)
P01 - Développement économique local	Dépenses	17 038 622	-14 962 622	2 076 000
	Recettes	6 429 260	-5 738 887	690 373
P02 - Rayonnement national et international	Dépenses	70 063 000	-9 840 000	60 223 000
	Recettes	32 140 828	-2 140 828	30 000 000
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	Dépenses	29 814 875	-10 639 000	19 175 875
	Recettes	1 700 000	1 500 000	3 200 000
P05 - Très haut débit	Dépenses	7 650 000	1 848 434	9 498 434
P06 - Aménagements urbains	Dépenses	16 403 339	-470 545	15 932 794
	Recettes	60 000	380 930	440 930
P08 - Transports urbains	Dépenses	5 600 067	-3 880 067	1 720 000
	Recettes	3 000 000	-3 000 000	0
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	Dépenses	3 624 333	2 049 667	5 674 000
	Recettes	370 000	356 000	726 000
P10 - Parcs de stationnement	Dépenses		500 000	500 000
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	Dépenses	100 000 000		100 000 000
P13 - Haltes fluviales	Dépenses	300 000	-300 000	0
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	Dépenses	45 590 000	5 309 800	50 899 800
	Recettes	11 280 800		11 280 800
P15 - Logement parc privé	Dépenses	10 104 398	1 545 000	11 649 398

P16 - Accompagnement des gens du voyage	Dépenses	395 000		395 000
P17 - Politique de la ville	Dépenses	11 159 177	5 330 976	16 490 153
	Recettes	0		0
P19 - Assainissement	Dépenses	23 189 711	-3 472 500	19 717 211
	Recettes	2 100 000		2 100 000
P20 - Eau potable	Dépenses	14 033 211	-2 510 000	11 523 211
	Recettes	11 760		11 760
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	Dépenses	5 304 196	12 364 130	17 668 326
	Recettes	150 000	-150 000	0
P22 - Cimetières et crématoriums	Dépenses		120 000	120 000
P25 - Déchets	Dépenses	300 000	-50 000	250 000
P26 - Lutte contre les pollutions	Dépenses	500 000		500 000
	Recettes		363 200	363 200
P28 - Fonctionnement de l'institution	Dépenses	14 507 560	-2 017 493	12 490 067
P31 - Energie	Dépenses	950 000	300 000	1 250 000
	Recettes	510 000		510 000
P33 - Culture	Dépenses	450 000	500 000	950 000
	Recettes		175 000	175 000
P34 - Education, Formation	Dépenses	14 171 698	4 578 302	18 750 000
P36 - Emploi et insertion	Dépenses	3 200 000	-3 200 000	0
P39 - Sport et vie associative	Dépenses	350 000	-350 000	0
<b>Total autorisations de programme projets</b>	<b>Dépenses</b>	<b>394 699 187</b>	<b>-17 245 918</b>	<b>377 453 269</b>
	<b>Recettes</b>	<b>57 752 648</b>	<b>-8 254 585</b>	<b>49 498 063</b>

Au vu des échéanciers prévisionnels de réalisation présentés en comité d'engagement par les directions opérationnelles, certaines autorisations de programme pourraient ainsi être ajustées à la baisse. En matière de développement économique, le lancement des projets liés aux pôles entrepreneuriaux, initialement prévus à hauteur de 14,9 M€, pourrait faire l'objet d'une première phase de réalisation évaluée à 2 M€ d'autorisation de programme sur 2015.

En matière de rayonnement national et international, le rééchelonnement proposé de l'autorisation de programme concerne notamment la Cité de la gastronomie et le Biodistrict de Gerland.

De même, les nouveaux investissements, liés au contrat de projet avec l'Etat et la Région (CPER) dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, pourraient être individualisés dans un premier temps pour un montant de 8,9 M€ d'autorisation de programme sur 2015.

Pour ce qui est des transports, contrairement à ce qui avait été envisagé, le Pass urbain ne nécessite pas de financement dès 2015.

En conformité avec la PPI et au vu des échéanciers prévisionnels de réalisation, il est proposé en revanche de revoir certaines autorisations de programme à la hausse :

- en matière de logement social, le projet Moncey Voltaire Guillotière (+1,4 M€) ou encore, pour la politique de la ville, le projet Bron Terrailon copropriété pour 5,7 M€,

- en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellement, un nombre conséquent d'opérations pourraient démarrer dès cette fin d'année 2015. Il s'agit notamment du chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or (2,6 M€), du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or (1,9 M€) ou encore du développement du réseau séparatif à Charly/Vernaison (1,2 M€).

## 2 - Les nouvelles autorisations de programme des opérations récurrentes 2015 (tous budgets)

Les autorisations de programme portent également les investissements récurrents, qui contribuent largement à la politique de proximité (voirie, réseaux, propreté, etc.) et à l'entretien du patrimoine métropolitain. Elles ont été prévues au budget primitif 2015 pour le périmètre de l'ex-Communauté urbaine et au budget supplémentaire pour les nouvelles compétences issues de l'ex-Département du Rhône.

L'augmentation de 12,1 M€, qui est proposée, doit permettre à la Métropole de démarrer les travaux de gros entretien 2016 dès le mois de janvier, notamment dans les collèges (+ 5 M€), sans attendre le vote du budget primitif.

Les autorisations de programme des opérations récurrentes 2015 sont donc complétées comme suit :

Programmes (tous budgets)	D/R	Voté 2015 (en €)	Révision DM 2015 (en €)	Total (en €)
P02 - Rayonnement national et international	Dépenses	60 000		60 000
	Recettes	10 000		10 000
P04 - Tourisme	Dépenses	9 500		9 500
	Recettes	1 583		1 583
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	Dépenses	19 735 000		19 735 000
	Recettes	7 000 000		7 000 000
P08 - Transports urbains	Dépenses	285 000		285 000
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	Dépenses	47 804 480	690 000	48 494 480
	Recettes	4 887 340	90 000	4 977 340
P10 - Parcs de stationnement	Dépenses	14 250		14 250
	Recettes	2 375		2 375
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	Dépenses	4 620 000		4 620 000
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	Dépenses	6 200 000	800 000	7 000 000
P13 - Haltes fluviales	Dépenses	50 000		50 000
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	Dépenses	12 735 000		12 735 000

P16 - Accompagnement des gens du voyage	Dépenses	170 000		170 000
P18 - Incendie et secours	Dépenses	1 750 000	450 000	2 200 000
P19 - Assainissement	Dépenses	15 286 000	500 000	15 786 000
P20 - Eau potable	Dépenses	7 100 000		7 100 000
	Recettes	440 000	-440 000	0
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	Dépenses	3 286 000	250 000	3 536 000
	Recettes	10 000		10 000
P22 - Cimetières et crématoriums	Dépenses	700 000		700 000
	Recettes	116 670		116 670
P24 - Nettoyement	Dépenses	1 000 000	600 000	1 600 000
P25 - Déchets	Dépenses	6 805 000		6 805 000
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	Dépenses	2 126 328		2 126 328
P28 - Fonctionnement de l'institution	Dépenses	9 617 500	3 500 000	13 117 500
P33 - Culture	Dépenses	656 000		656 000
P34 - Education, Formation	Dépenses	10 230 000	5 000 000	15 230 000
P35 - Enfance	Dépenses		350 000	350 000
<b>Total autorisations de programme opérations récurrentes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>150 240 058</b>	<b>12 140 000</b>	<b>162 380 058</b>
	<b>Recettes</b>	<b>12 497 968</b>	<b>-350 000</b>	<b>12 117 968</b>

Il n'a pas été recensé de besoins nouveaux justifiant la révision des autorisations d'engagement 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**Décide** la révision, pour l'exercice 2015, des autorisations de programme globales en dépenses et en recettes comme suit (mouvements réels) :

Budget principal	Révision des autorisations de programme	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
P01 - Développement économique local	2 076 000	690 373
P02 - Rayonnement national et international	60 283 000	30 010 000
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	19 175 875	3 200 000

Budget principal	Révision des autorisations de programme	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
P04 - Tourisme	9 500	1 583
P05 - Très haut débit	9 498 434	
P06 - Aménagements urbains	15 597 121	440 930
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	19 735 000	7 000 000
P08 - Transports urbains	2 005 000	0
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	52 721 480	5 703 340
P10 - Parcs de stationnement	514 250	2 375
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	4 620 000	
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	107 000 000	
P13 - Haltes fluviales	50 000	
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	63 634 800	11 280 800
P15 - Logement parc privé	11 649 398	
P16 - Accompagnement des gens du voyage	565 000	
P17 - Politique de la ville	16 152 653	0
P18 - Incendie et secours	2 200 000	
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	20 004 326	10 000
P22 - Cimetières et crématoriums	820 000	116 670
P24 - Nettoyement	1 600 000	0
P25 - Déchets	7 055 000	
P26 - Lutte contre les pollutions	500 000	363 200
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	2 126 328	
P28 - Fonctionnement de l'institution	24 695 067	0
P31 - Energie	300 000	
P33 - Culture	1 606 000	175 000
P34 - Education, Formation	33 980 000	
P35 - Enfance	350 000	
<b>Total</b>	<b>480 524 232</b>	<b>58 994 271</b>

Budget annexe de l'assainissement	Révision des autorisations de programme	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
P06 - Aménagements urbains	79 673	
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	859 000	
P17 - Politique de la ville	337 500	
P19 - Assainissement	35 503 211	2 100 000
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	1 200 000	
P28 - Fonctionnement de l'institution	882 500	
<b>Total</b>	<b>38 861 884</b>	<b>2 100 000</b>

Budget annexe des eaux	Révision des autorisations de programme	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
P06 - Aménagements urbains	256 000	
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	588 000	
P20 - Eau potable	18 623 211	11 760
<b>Total</b>	<b>19 467 211</b>	<b>11 760</b>

Budget annexe du restaurant administratif	Révision des autorisations de programme	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
P28 - Fonctionnement de l'institution	30 000	
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	

Budget annexe du réseau de chaleur	Révision des autorisations de programme	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
P31 - Energie	950 000	510 000
<b>Total</b>	<b>950 000</b>	<b>510 000</b>

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**